



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Démarche écoresponsable et gestion de l'établissement

Depuis que la Région incite les lycées à mener des actions liées au développement durable, l'Education Nationale a associée pour construire une démarche cohérente. La délibération régionale du 7 mai 2015 marque une évolution du dispositif.

La Région souhaite accompagner les lycées dans leurs démarches d'éducation au développement durable à travers plusieurs thématiques au cœur du fonctionnement d'un établissement.

Le lycée participe-t-il déjà à des dispositifs régionaux ? (Exemples : agences d'énergie des lycées, produits locaux dans la restauration, Découverte Région volet citoyenneté) **Si oui, lesquels ?**

Indiquez les actions relevant de l'écoresponsabilité/du développement durable qui ont déjà été mises en œuvre dans votre établissement

Au cours des quatre prochaines années, dans quels domaines souhaitez-vous engager des actions ? Précisez, pour chaque domaine, les actions envisagées. Domaines possibles :

Thème	Action(s) envisagée(s) : Oui/Non	Nom du projet le cas échéant
L'eau		
L'énergie		
Les déchets		
L'alimentation		
Les déplacements		
La biodiversité		
La politique d'achat des équipements et des fournitures		
La solidarité		
La solidarité internationale		

Précisez les leviers et freins identifiés ainsi que les évolutions envisagées tout au long de votre démarche :

Grille d'auto positionnement

Pour la compléter, merci de vous référer à la fiche pratique